

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Karen Drolet

<https://www.cadre21.org/membres/4ab3d3631f5708763989d2c6>

Date d'obtention : 2020-10-15 15:20:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes de la méthode Sexto permettent de déterminer les circonstances de l'événement, la nature des gestes concernés, l'étendue de la situation et les intentions des personnes concernées. Tout ça en respect de la LSJPA, du code criminel et du plan d'action contre l'intimidation de mon école.

Une première rencontre est faite avec les personnes concernées de façon individuelle afin de se montrer bienveillant et compléter le questionnaire pour recueillir de l'information. Les questions sont posées en respect de la personne, sans jugement.

Je ne dois pas rencontrer l'instigateur s'il s'agit d'un acte malveillant. Je peux déterminer s'il s'agit d'un acte malveillant en fonction de l'âge des personnes impliquées, les circonstances, la nature des images (que je ne regarde JAMAIS), la nature des gestes, les intentions des personnes impliquées, le nombre de personnes impliquées, la publication ou non des images, les conséquences sur les personnes et le niveau de collaboration de différents acteurs. Dans le cas d'un acte malveillant je contacte le policier. Si la situation est extérieure à l'école, je demande de contacter les policiers.

Si une personne ne collabore pas je contacte le policier de mon école.

Suite à l'utilisation de la trousse je contacte le policier.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que la trousse est très bien faite et complète car elle considère toutes les possibilités.

Les mises en situation étaient claires, présentaient des situations différentes et étaient vraiment intéressantes et ludiques.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je pense que l'étape la plus délicate est de rencontrer le jeune instigateur d'un acte malveillant afin de confisquer le cellulaire en se montrant bienveillant mais en ne posant pas de question pour ne pas interférer avec le travail du policier. Je pense que le jeune peut réagir. J'aurais aimé qu'il soit nommé quelque part la possibilité ou non de faire cette étape accompagné d'une autre personne afin d'assurer ma sécurité.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

